

Avis de mise à disposition du public. **Modification simplifiée du PLU de la ville de Créhange**

Par délibération n° 7 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2023., une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CREHANGE est ouverte.

Objet de la mise à disposition du dossier au public

La procédure a pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès du Service Urbanisme du District Urbain de Faulquemont, situé 5, avenue Jean Monnet - 57380 Faulquemont

Dates de la mise à disposition

La mise à disposition a lieu **du 27/02/2023 au 28/03/2023 (1 mois).**

Composition du dossier

Le dossier mis à disposition comprend notamment :

- Une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
- Les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification,
- Les actes administratifs afférents à cette procédure.

Participation du public

Lieu et heure de la mise à disposition :

Le dossier de mise à disposition sera consultable au siège de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et en mairie de Créhange aux horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition le public peut formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible au siège de Communauté de Communes et en mairie de Créhange
- Par voie postale : District Urbain de Faulquemont - Hôtel Communautaire - 1 allée René Cassin - 57380 Faulquemont
- Par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dufcc.com
(Objet : observations PLU, date, modification simplifiée du PLU...)

Issue de la mise à disposition

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil communautaire. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.